



Fondation Médecins Sans Frontières
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation Médecins Sans Frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Médecins Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 6 « Principes, règles et méthode du C.R.O.D. » et 7 « Le compte d'emploi des ressources » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil

Isabelle Tracq-Sengeissen

ETATS FINANCIERS FONDATION MSF

31 décembre 2023



LA FONDATION
Terrain d'innovations.

BILAN FONDATION MSF 2023

En milliers d'euros	ACTIF				En milliers d'euros	PASSIF	
	Brut	Amort.	Net 2023	Net 2022		2023	2022
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	32	32	0	0	Dotation initiale	807	807
Immobilisations incorporelles	32	32	0	0	Dotation statutaire	47	47
Terrains	0	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	854	854
Constructions	0	0	0	0	Réserves d'investissement	0	3 613
Installations techniques, matériel et outillage industriels	62	37	25	35	Fonds Générosité Publique	2 143	2 185
Immobilisations en cours	0	0	0	0	Autres réserves	698	744
Immobilisations corporelles	62	37	25	35	Réserve	2 841	6 542
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	179	0	179	100	Excédent ou déficit de l'exercice	532	-3 701
Autres	5	0	5	5	Situation nette	4 227	3 695
Immobilisations financières	5	0	5	5	Subventions d'investissement	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	278	69	209	141	TOTAL FONDS PROPRES	4 227	3 695
					Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 158	124
					Fonds dédiés	59	328
					TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	1 217	452
					Provisions pour charges	0	1
					TOTAL PROVISIONS	0	1
Créances clients, usagers et comptes rattachés	101	0	101	531	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	866	890
<i>Créances sur entités du groupe MSF France</i>	<i>101</i>	<i>0</i>	<i>101</i>	<i>531</i>	<i>Dettes sur entités du groupe MSF France</i>	<i>355</i>	<i>540</i>
Créances reçues par legs ou donations	1 009	0	1 009	30	<i>Dettes sur entités du mouvement MSF</i>	<i>26</i>	<i>45</i>
Autres créances	1 978	0	1 978	1 054	<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>486</i>	<i>306</i>
<i>Autres créances</i>	<i>20</i>	<i>0</i>	<i>20</i>	<i>15</i>	Dettes des legs ou donations	6	6
<i>Grants à recevoir</i>	<i>1 959</i>	<i>0</i>	<i>1 959</i>	<i>1 039</i>	Dettes fiscales et sociales	619	408
Créances	3 089	0	3 089	1 614	Autres dettes	29	83
Valeurs mobilières de placement	919	0	919	2 443	<i>Autres dettes</i>	<i>29</i>	<i>30</i>
Disponibilités	2 759	0	2 759	1 338	<i>Grants à reverser</i>	<i>0</i>	<i>52</i>
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Dettes	1 521	1 387
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 767	0	6 767	5 395	TOTAL DETTES	1 521	1 387
Ecarts de conversion actif	0	0	0	1	Ecarts de conversion passif	11	2
TOTAL ACTIF	7 045	69	6 976	5 537	TOTAL PASSIF	6 976	5 537

COMPTE DE RESULTAT FONDATION MSF 2023

en milliers d'euros		2023	2022
Ventes de biens et services		0	399
Produits de tiers financeurs		5 339	3 586
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		3 380	2 547
<i>Dons manuels</i>		2 718	2 437
<i>Mécénats</i>		411	101
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		252	9
<i>Contributions financières</i>		1 959	1 039
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1	1
Utilisations des fonds dédiés		269	505
Autres produits		36	415
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	5 645	4 905
Autres achats et charges externes		2 793	1 646
Aides financières		260	377
Impôts, taxes et versements assimilés		143	178
Salaires et traitements		1 308	1 150
Charges sociales		593	525
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		10	472
Dotations aux provisions		0	1
Reports en fonds dédiés		0	139
Autres charges		9	13
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	5 118	4 501
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		527	404
Autres intérêts et produits assimilés		16	9
Différences positives de change		0	2
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	(III)	16	11
Différences négatives de change		6	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	(IV)	6	1
2. RESULTAT FINANCIER	(III - IV)	10	10
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		537	415
Sur opérations de gestion		1	369
Sur opérations en capital		0	12 676
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	(V)	1	13 045
Sur opérations de gestion		5	0
Sur opérations en capital		0	17 160
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VI)	5	17 160
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-5	-4 116
TOTAL DES PRODUITS	(I + III + V)	5 661	17 961
TOTAL DES CHARGES	(II + IV + VI)	5 129	21 662
EXCEDENT OU DEFICIT		532	-3 701
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat		121	118
TOTAL		121	118
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Personnel bénévole		121	118
TOTAL		121	118

ANNEXES 2023

DES COMPTES SOCIAUX DE LA FONDATION MSF

(EN K EUROS)

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La fondation abritée FIFHA a perçu, pour le financement de ses dépenses futures, une donation de 957 milliers d'euros non encore encaissée au 31 décembre 2023. Cette opération n'a pas d'impact sur le compte de résultat et le compte par origine et destination 2023, dans la mesure où le produit constaté a été « neutralisé » par un report en fonds reportés dans l'attente de la « réalisation » de cette donation.

2. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

La Fondation Médecins Sans Frontières est née à l'initiative de l'Association MSF.

Depuis 2015, La Fondation MSF ancre son action dans le changement de pratiques à grande échelle. Pour atteindre cet objectif, ses projets se concentrent sur trois domaines principaux :

- L'innovation technologique : elle développe des solutions aux problèmes de terrain basée sur des innovations technologiques,
- La recherche médicale appliquée : pour valider de nouveaux protocoles médicaux, elle soutient la recherche médicale menée par d'autres acteurs institutionnels. Ces recherches, réalisées sur le terrain, sont choisies pour leur potentiel transformatif,
- La connaissance humanitaire : au sein de La Fondation, le Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) vise à stimuler, de façon unique dans le monde des ONG, le débat et la réflexion critique sur les pratiques de terrain et plus généralement sur le monde humanitaire.

En outre, La Fondation MSF accueille depuis le 31 Aout 2018, la fondation abritée « Fondation Innovators for Humanitarian Action » (FIFHA) qui œuvre en son sein, au développement de projets innovants pour répondre aux besoins des terrains MSF et le cas échéant à ceux d'autres organisations humanitaires.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Coûts historiques,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- Le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2016-07 du 04 novembre 2016 ;
- Le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement n°2022-04 du 30 juin 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) complétant et modifiant le règlement, ci avant, n°2018-06 du 5 décembre 2018.

L'activité de la Fondation est intégrée à 100% dans les comptes combinés du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans les comptes combinés de Médecins Sans Frontières International, appelé Mouvement MSF.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement ANC n°2020-09 du 04 décembre 2020 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Les durées d'amortissement pratiquées sont présentées dans le tableau ci-dessous par composant.

Matériel informatique	5 ans
Mobilier de bureau	3 ans

3.2 Libéralités

Les biens et dettes reçus par legs, y compris les frais notariés, sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration, en l'absence de condition suspensive.

En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transféré y compris des frais de notaires afférents ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

Le montant des produits non encore encaissés à la clôture de l'exercice est neutralisé par une charge équivalente dont la contrepartie est un passif au bilan dans la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont apurés au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie un produit « Utilisation de fonds reportés ».

Les revenus afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, qui surviennent après la date d'acceptation sont directement inscrits en compte de résultat dans le compte « Autres produits sur legs ou donations » sans qu'ils viennent amender les sommes inscrites au bilan. Les charges afférentes aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés viennent apurer le passif tel que constitué à la date d'acceptation.

Sur décision du Conseil d'Administration de la Fondation, les valeurs des actifs et des passifs du legs ou de la donation, valorisés et comptabilisés à la date d'acceptation, peuvent être corrigés sur la base d'informations obtenues postérieurement à la date d'acceptation de la libéralité. Les montants inscrits en fonds reportés au titre de cette libéralité s'en trouveront corrigés d'autant.

En cas de perte de valeur des éléments d'actifs non réalisés, des dépréciations sont constatées.

Enfin, la gestion temporaire d'un bien légué ou donné, entraîne la comptabilisation en résultat d'exploitation des loyers perçus et des charges de fonctionnement correspondantes.

3.3 Créances

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non-recouvrement.

3.4 Grants

La Fondation présente à son actif la rubrique « Grants à recevoir » et à son passif la rubrique « Grants à reverser ». Ces rubriques comptabilisent les versements attendus d'autres entités MSF ou à faire à d'autres entités MSF. Ces flux sont encadrés par des conventions et décisions des Conseils d'Administration respectifs des entités MSF concernées.

3.5 Valeurs mobilières de placement

En cours d'exercice, la comptabilisation des plus ou moins-values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'effectue selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». En fin d'exercice la Fondation vend et rachète immédiatement ses placements afin de les valoriser au dernier cours connu à la date de la clôture de l'exercice.

3.6 Conversion des devises étrangères

Les créances en devises et les dettes en devises sont valorisées aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de conversion qui, en cas de perte latente, impliquent la comptabilisation d'une provision pour pertes de change.

Les placements souscrits en devises étrangères, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) sont valorisés aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de change passés en gains et/ou pertes de change au compte de résultat.

3.7 Disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes de banques et de caisses.

Les dons reçus en chèques jusqu'à fin janvier de l'année suivante et datés de l'année de clôture, sont rattachés aux recettes de l'exercice clos et comptabilisés dans les comptes bancaires concernés à la clôture de l'exercice.

3.8 Fonds propres

Les fonds propres se composent :

- De la dotation initiale de la Fondation MSF ;

La dotation initiale est considérée comme un ensemble d'actifs non consommables et aliénables classés dans un compte unique. La dotation initiale d'un montant de 807 milliers d'euros a été isolée en valeur de placement.

- De la dotation statutaire de la Fondation MSF ;

Selon l'article 12 des statuts de la Fondation, est prévue la constitution d'une dotation statutaire accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration. Cette dotation statutaire d'un montant de 47 milliers d'euros a été isolée en valeur de placement.

- De fonds de générosité du public ;

Le fonds de générosité du public correspond au montant des fonds non affectés et non utilisés issus de la générosité du public tel que présenté dans le Compte d'Emploi des Ressources.

- Des autres réserves ;

Elles sont mouvementées de l'affectation du résultat de l'année précédente.

Le résultat de la Fondation MSF dégagé à la clôture de l'exercice est affecté par décision du Conseil d'administration :

- À la dotation statutaire selon les dispositions décrites dans les statuts de la Fondation ;
- Au fonds de générosité du public à hauteur des fonds issus de la générosité du public non affectés et non utilisés présentés dans le CER ;
- Aux autres réserves pour le solde.

3.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018. Lorsque des fonds sont affectés par des testateurs, des donateurs, des fondateurs ou des tiers à des projets définis, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés ». Ceci matérialise comptablement l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

3.10 Provisions pour risques

La Fondation applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (ANC n°2014-03). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant ne peuvent être déterminés précisément.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si la Fondation a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de l'analyse de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

3.11 Présentation du compte de résultat

Le modèle de compte de résultat adopté par la Fondation est conforme au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.12 Résultat financier

Le résultat financier sur les valeurs mobilières de placement est comptabilisé conformément aux règles relatives à la détermination des plus ou moins-values réalisées et des moins-values latentes précisées au point 3.5 "Valeurs mobilières de placement" et 3.6 "Conversion des devises étrangères".

Le résultat financier sur les opérations de change provient de l'effet de la réévaluation au cours de clôture des comptes de banque et caisse en devises étrangères,

Les écarts de change générés lors du règlement des créances et des dettes en devises en raison des différences de taux de change constituent des charges et produits d'exploitation.

3.13 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne représentent pas un montant significatif. Elles ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de la Fondation (voir 4.4 "Engagements hors bilan").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projeté qui consiste à projeter les droits de chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite. Il est effectué par chaque entités du groupe MSF-France qui retient pour le calcul de la provision ses propres critères de taux moyen d'augmentation de salaire, d'actualisation, de charges sociales et de rotation du personnel. Les hypothèses actuarielles retenues peuvent donc être différentes d'une entité à l'autre.

Au cours de l'exercice 2023, la Fondation MSF a souhaité réévaluer cet engagement avec l'aide d'un cabinet externe conduisant à une réduction significative de cet engagement eu égard à l'application de la méthode des unités de crédit projeté.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite en fonction de l'âge des salariés :
 - Salariés nés jusqu'en 1962 : 62 ans
 - Salariés nés entre 1962 et 1967 : 63 ans
 - Salariés nés à partir de 1968 : 64 ans
- Taux moyen d'augmentation de salaire : 4 %
- Taux d'actualisation : 2,93 %
- Taux moyen de rotation du personnel de 6 %
- Taux de charges sociales : 54 %

3.14 Régime fiscal

La Fondation reconnue d'utilité publique n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités.

4. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Détail de l'actif

Détail des immobilisations et des amortissements

En milliers d'euros	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Montant net en fin d'exercice
	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut en fin d'exercice	Cumul en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Cumul en fin d'exercice	
Concessions/licences	32	0	0	32	32	0	0	32	0
Immobilisations incorporelles	32	0	0	32	32	0	0	32	0
Terrains	0	0	0	0					0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations et divers, aménagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel, mobilier, informatique	62	0	0	62	27	10	0	37	25
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	62	0	0	62	27	10	0	37	25
TOTAL	94	0	0	94	59	10	0	69	25

Voir règles et méthodes 3.1.

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Au 31 décembre 2023, les actifs de La Fondation comprennent des biens immobiliers légués et non encore cédés pour une valeur totale estimée à 179 milliers d'euros.

Voir règles et méthodes : 3.2

Créances sur entités du groupe MSF France

En milliers d'euros	Montant brut en début d'exercice	Diminution	Montant brut en fin d'exercice
MSF France	235	-134	101
MSF Logistique	296	-296	0
Total	531	-430	101

L'ensemble de cette créance est à moins d'un an.

Créances reçues par legs ou donations

En milliers d'euros	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Montant brut en fin d'exercice
Créances reçues par legs	30	980	1 009
Total	30	980	1 009

Au 31 décembre 2023, La Fondation MSF a reçu, par donation exceptionnelle affectée au financement des dépenses de la fondation abritée FIFHA, la propriété d'actifs mobiliers pour une valeur de 957 milliers d'euros.

Ces actifs passeront, au fur et à mesure de leur « réalisation » (créances encaissées), en produits affectés aux projets de la fondation FIFHA. Le montant des produits non consommés à la clôture de l'exercice sera par la suite, neutralisé par une écriture de fonds dédiés.

Autres créances

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs débiteurs	0	4	4
Avances et prêts au personnel	3	-2	1
Organismes sociaux	7	-2	5
Etats, Impôts & Taxes Assimilées	6	4	9
Débiteurs divers	0	0	0
Autres créances	15	5	20
Grant à recevoir	1 039	920	1 959
Total	1 054	925	1 978

L'ensemble de cette créance concerne principalement un Grant à recevoir de l'Association MSF pour financer le projet AntibioGo.

Valeurs de placement et disponibilités

Le portefeuille de placements de La Fondation au 31 décembre 2023 est constitué de 3 livrets d'épargne en Euros pour une valeur comptable de 919 milliers d'euros.

Un livret a été ouvert pour isoler la dotation initiale de 807 milliers d'euros et la dotation statutaire de 47 milliers d'euros pour une valeur totale de 854 milliers d'euros.

Les 2 759 milliers d'euros de disponibilités de La Fondation incluent des dons à l'encaissement qui ont été comptabilisés, à compter de l'exercice 2023, directement en banque.

En milliers d'euros	Montant brut en début d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Compte livret	1 538	0
Livret A	51	51
Credit Mutuel Livret Triplex dot	854	868
Total Valeurs mobilières de placement	2 443	919
Banques et CCP - Fondation MSF	701	2 449
Banques et CCP - Fondation Abritée - FIFHA	301	310
Dons à l'encaissement - Fondation MSF	306	0
Dons à l'encaissement - Fondation Abritée - FIFHA	30	0
Disponibilités	1 338	2 759

Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2023, La Fondation MSF ne constate aucune charge constatée d'avance.

4.2 Détail du passif

Détail des fonds propres

En milliers d'euros	MONTANT EN DÉBUT D'EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT					EXERCICE EN COURS				MONTANT EN FIN D'EXERCICE AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION			
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Affectation du résultat de l'exercice précédent			Mouvement des réserves de l'exercice précédent (financement des investissements)			Augmentation de l'exercice		Diminution ou consommation de l'exercice		Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public
				Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public			
Dotations initiales	807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	807	0	807	
Dotations statutaires	47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47	0	47	
Fonds propres sans droit de reprise	854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	854	0	854	
Réserves d'investissement	3 613	0	-3 613	0	-3 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fonds de Générosité Publique	2 185	2 185	157	157	0	-199	-199	0	0	0	0	0	2 143	2 143	0	
Autres réserves	744	0	-245	0	-245	199	0	199	0	0	0	0	698	0	698	
Réserves	6 542	2 185	-3 701	157	-3 859	0	-199	199	0	0	0	0	2 841	2 143	698	
Résultat	-3 701	157	3 701	-157	3 859	0	0	0	532	541	0	0	532	541	-9	
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	3 695	2 342	0	0	0	0	-199	199	532	541	0	0	4 227	2 684	1 543	

Les fonds propres d'ouverture s'élèvent à 3 695 milliers d'euros dont 2 342 milliers d'euros liés à la générosité du public (GP) telle que définie par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables.

Les ressources reportées liées à la GP en fin d'exercice, telles que calculées dans le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public, s'élèvent à 2 684 milliers d'euros. Ces 2 684 milliers d'euros correspondent à 2 143 milliers d'euros disponibles à l'ouverture de l'exercice majorés de l'excédent annuel de GP de 541 milliers d'euros.

Réserves d'investissement

Le résultat affecté par la décision du Conseil d'Administration en diminution des réserves d'investissements matérialise la consommation des financements au prorata de leur contribution au projet initial.

Par suite de la donation du patrimoine immobilier de La Fondation MSF à MSF Association lors de l'exercice 2022, le résultat de l'exercice 2022 a été affecté de sorte à réduire le solde des réserves d'investissements à néant.

Fonds reportés liés aux legs ou donation

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations	Montant en fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs ou donations	124	1 248	213	1 158
Total	124	1 248	213	1 158

Les fonds reportés représentent le montant du futur produit des legs et donations. Ils seront soldés au moment de la réalisation du bien de la succession ou de la donation. Ils s'élèvent à 1 158 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Fonds dédiés

En milliers d'euros	Source	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations		Montant en fin d'exercice	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
				Montant global	Dont remboursements		
Projet Antibio	Autres fonds privés	109	0	109	0	0	0
Fondation Innovators For Humanitarian Action (FIFHA)	Générosité du public	202	0	143	0	59	0
COVID	Générosité du public	18	0	18	0	0	0
TOTAL		328	0	269	0	59	0
<i>Dont Générosité du public</i>		<i>220</i>	<i>0</i>	<i>161</i>	<i>0</i>	<i>59</i>	<i>0</i>
<i>Dont Autres fonds privés</i>		<i>109</i>	<i>0</i>	<i>109</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Au 31 décembre 2023, les fonds dédiés qui ont été utilisés en 2023 sont constitués de 109 milliers d'euros pour le projet Antibio, de 143 milliers d'euros versés par la Fondation abritée « FIFHA – Fondation Innovators For Humanitarian Action » pour ses activités futures et de 18 milliers d'euros affectés aux activités Covid de la Fondation déployées dans le cadre du système Alerte – épidémies pour détecter et réagir aux épidémies de maladies infectieuses.

Conformément à l'art. 511-3 règlement ANC n° 2018-06, il convient de préciser le résultat de la Fondation abritée FIFHA au sein de résultat de la Fondation MSF. Après écritures d'utilisation des fonds dédiés, il s'établit à 0. Ci-dessous le détail des flux de la Fondation FIFHA au cours de l'année 2023 :

Rubriques du compte de résultat	Produits	Charges	Contributif de la fondation FIFHA
Utilisations des fonds dédiés	143		143
Legs, donations et assurances-vie	957	957	0
Dons manuels	13		13
Autres achats et charges externes		156	-156
TOTAL	1 113	1 113	0

Provisions pour charges

En 2023, la provision pour charge d'exploitation concerne une perte de change latente, suite aux réévaluations des dettes et créances en devises.

Détail du passif exigible

Dettes sur entités du groupe MSF-France

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Variation	Montant net en fin d'exercice
Association MSF	344	-106	238
Epicentre	136	-80	56
SCI MSF	60	0	60
Facture à payer	540	-186	355
Total Dettes entités du groupe MSF France	540	-186	355

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Dettes fournisseurs

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Variation	Montant net en fin d'exercice
Fournisseurs	105	257	362
Fournisseurs retenue sur garantie	1	-1	0
Fournisseurs factures à recevoir	200	-76	124
Total	306	180	486

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Variation	Montant net en fin d'exercice
Impôts et taxes, versements assimilés	16	228	244
Personnel	15	-2	14
Organismes sociaux	128	4	132
Provisions congés payés, CET, précarité	249	-19	230
Total	408	211	619

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Autres dettes

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Variation	Montant net en fin d'exercice
Autres dettes	30	-1	29
Grant à verser	52	-52	0
Total	83	-54	29

4.3 Détail du compte de résultat

Les produits et charges ventilés par nature, sont présentés dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'exploitation sont présentés par nature et catégorie d'activité dans le compte de résultat par origine et destination, et dans le compte d'emploi annuel des ressources (voir 6. Principes, règles et méthodes du CROD).

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 527 milliers d'euros. Le résultat d'exploitation comprend le montant net des produits et des charges liés aux legs et donations cédés pour 252 milliers d'euros.

En milliers d'euros

Produits	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Montant perçu au titre des assurances-vie	9	15	23
Montants de la rubrique de produits "legs et donations" définie à l'article 213-9	0	1 328	1 328
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	213	213
Total	9	1 555	1 564

Charges	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Valeur nette comptable des Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	65	65
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0
Reports des en fonds reportés liés aux legs ou donations	0	1 248	1 248
Total	0	1 312	1 312

Solde	9	243	252
--------------	----------	------------	------------

Le résultat financier est excédentaire de 10 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 5 milliers d'euros et s'explique principalement par une pénalité de retard sur le paiement d'une dette sociale.

Le résultat net de La Fondation MSF, sur l'exercice 2023, est excédentaire de 532 milliers d'euros.

4.4 Engagements hors bilan

Engagements donnés en euros	Montant en fin d'exercice
SCI MSF - Location des surfaces de 14/34 avenue Jean Jaurès en TTC	110
Engagement en matière de pensions et de retraite	34
TOTAL	144

Engagements reçus en euros	Montant en fin d'exercice
TOTAL	0

Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice représentent un montant non significatif de 34 milliers d'euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes de la Fondation.

Engagements en matière de legs hors bilan

Aucun dossier de legs, non présenté au Conseil d'Administration pour approbation, était en cours d'instruction au 31 décembre 2023. Il n'y a donc pas d'engagements hors bilan sur legs.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Honoraires de commissariat aux comptes

Le montant des honoraires du cabinet ERNST & YOUNG au titre de l'exercice 2023 s'élève à 17 800 euros hors taxes.

5.2 Effectif

L'effectif moyen de la Fondation MSF sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 est de 21,5 exprimé en Equivalent Temps Plein.

5.3 Contributions volontaires en nature

La contribution volontaire estimée à 121 milliers d'euros équivalent à 1,2 ETP concerne des travaux de recherche au sein du comité scientifique effectués par des bénévoles.

5.4 Conseil d'administration

La Fondation MSF est administrée par un conseil d'administration dont aucun membre n'est rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur.

5.5 Les trois premières rémunérations versées sur l'exercice

Le cumul annuel des trois premières rémunérations versées en 2023 par la Fondation MSF s'élève à 245 milliers d'euros.

Ces rémunérations correspondent aux salaires, aux congés payés et indemnités versés dans le cadre d'éventuels départs.

Source : D.S.N (Déclaration Sociale Nominative)

Rémunération brute mensuelle des 3 premiers postes de la grille des salaires

Mme Clara NORDON	Directrice Générale	6 811 €
Mr Michael NEUMAN	Directeur d'étude	6 248 €
Mr Fabrice WEISSMAN	Directeur d'étude	5 862 €

Les 3 rémunérations ci-dessus correspondent à des postes de salariés de la Fondation MSF.

Ces personnes ne perçoivent que des revenus salariaux. Elles ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (primes, intéressement et/ou participation, avantage en nature). Leur rémunération est versée sur 13 mois.

6 PRINCIPES, REGLES ET METHODES DU C.R.O.D

Généralités

Par application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 (CROD) ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 (CER) ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le **CROD** rend compte pour l'année clôturée et l'année précédente de l'origine des ressources, de la destination des dépenses et de leur financement par les ressources de générosité du public.

Le CROD classe les charges en six rubriques distinctes : dépenses de missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions, impôts sur les bénéficiaires et reports en fonds dédiés de l'exercice.

Il regroupe les produits dans cinq rubriques distinctes : les produits liés à la générosité du public, les produits non liés à la générosité du public, les subventions et autres concours publics, les reprises de provision et l'utilisation des fonds dédiés antérieurs. Les produits liés à la générosité du public s'entendent comme l'ensemble des dons, legs et donations reçus des personnes physiques et morales ainsi que les produits qui en découlent, comme les produits financiers, les loyers, les plus-values de cessions réalisées sur des biens dont la générosité du public a financé l'acquisition.

Côté dépenses, les dépenses de missions sociales sont distinguées entre celles réalisées en France, celles réalisées à l'étranger, et les versements à d'autres organismes (par opposition aux actions directement mises en œuvre par la Fondation).

Le **CER** rend compte de l'utilisation de la générosité du public (GP) collectée sur l'exercice pour financer les dépenses de l'exercice. Il est complété par un tableau qui récapitule les ressources de GP disponibles en début d'exercice, celles issues du résultat de l'exercice, celles utilisées pour financer les investissements de l'année. Les désinvestissements nets d'actifs antérieurement financés par la GP, intervenus sur l'exercice, constituent un abondement du même montant des ressources de GP de l'année.

6.2 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 402	3 402	2 881	2 881
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 468	2 468	2 437	2 437
- Legs, donations et assurances-vie	252	252	9	9
- Mécénat	411	411	101	101
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	271	271	334	334
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 989		-2 586	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 959		1 039	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	30		-3 625	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1	0	1	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	269	161	505	201
TOTAL	5 661	3 563	800	3 082
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 249	2 172	3 593	2 168
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par la Fondation	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par la Fondation	3 989	1 912	3 215	1 805
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	260	260	377	363
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	473	473	425	425
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	473	473	425	425
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0		0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	407	376	344	301
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	1	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	139	30
TOTAL	5 129	3 021	4 502	2 925
EXCEDENT OU DEFICIT	532	541	-3 701	157

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	121	0	118	0
Bénévolat	121	0	118	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	121	0	118	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	121	0	118	0
Réalisées en France	121	0	118	0
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL	121	0	118	0

Les tableaux de passage présentés ci-après permettent de faire le lien entre le compte de résultat et le CROD.

Tableau de passage des charges par destination (en milliers d'euros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par la Fondation	Versements à d'autres organismes	par la Fondation	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de stock	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	0	0	2 302	0	390	0	101	0	0	0	0	0	2 793
Aides financières	0	0	0	260	0	0	0	0	0	0	0	0	260
Impôts, taxes et versement assimilés	0	0	116	0	8	0	19	0	0	0	0	0	143
Salaires et traitements	0	0	1 068	0	52	0	188	0	0	0	0	0	1 308
Charges sociales	0	0	483	0	23	0	87	0	0	0	0	0	593
Dotations aux amortissements et dépréciations	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Charges financières	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	6
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5
Participations des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	3 989	260	473	0	407	0	0	0	0	0	5 129

Tableau de passage des produits par destination (en milliers d'euros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Produits liés à la générosité du public			Produits non liés à la générosité du public				Subventions et autres concours publics	Reprises sur provisions et dépréciations	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Cotisations sans contrepartie	Dons, legs et mécénat	Autres produits liés à la générosité du public	Cotisations avec contrepartie	Parrainage des entreprises	Contributions financières sans contrepartie	Autres produits non liés à la générosité du public				
Ventes de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons manuels	0	2 468	250	0	0	0	0	0	0	0	2 718
Mécénats	0	411	0	0	0	0	0	0	0	0	411
Legs, donations et assurances vie	0	252	0	0	0	0	0	0	0	0	252
Contributions financières	0	0	0	0	0	1 959	0	0	0	0	1 959
Reprises sur amortissements, dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	269	269
Autres produits	0	0	6	0	0	0	30	0	0	0	36
Produits financiers	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	16
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
TOTAL	0	3 130	271	0	0	1 959	30	0	1	269	5 661

6.3 Les charges par destination

Affectation analytique

Les dépenses sont analytiquement directement rattachées aux activités qui les génèrent.

Ventilation des dépenses de missions sociales

Le CROD impose une présentation des dépenses de missions sociales ventilées entre trois catégories : « actions réalisées en France », « actions réalisées à l'étranger » et « versements à d'autres organismes ».

Détail des missions sociales

La Fondation a pour missions la promotion de l'action humanitaire et sociale en France et à l'étranger ainsi que le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières dans toutes ses activités.

- La promotion de l'action humanitaire et sociale

Cette mission sociale se déploie au travers des activités du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (Crash) qui anime le débat et la réflexion critiques sur les pratiques de terrain et le positionnement public, afin d'améliorer l'action de l'Association Médecins Sans Frontières.

- Le développement d'actions d'innovations médicales

Au cœur du mouvement Médecins Sans Frontières, à la croisée des savoirs et de la médecine humanitaire et des technologies numériques, la Fondation MSF développe de nouveaux outils médicaux pour les patients les plus vulnérables. Pour y parvenir, elle crée les conditions de coopération entre ces énergies et les savoirs multidisciplinaires (médical, technologique, épidémiologique, sociologique), valorise les ressources auxquelles elle a accès sur les terrains MSF et active un réseau de partenaires extérieurs. Elle participe ainsi à la mise à disposition d'outils de diagnostic, de prévention, de prise en charge des patients qui ont pour vocation d'améliorer la façon dont MSF fournit des soins de santé.

- Aide à la conception de prothèses et d'orthèses 3D (projet 3D)

- Application d'aide aux diagnostics des antibiogrammes (projet AntibioGo)

- Mise en place de nouvelles pratiques de rééducation en pédiatrie, pour les patients brûlés et en santé de la femme (projet Rééducation Task Force)

- Le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières au travers :

De la contribution financière à des projets de l'Association Médecins Sans Frontières porteurs de nouvelles pratiques encore plus efficaces pour répondre aux besoins des populations

Les charges de missions sociales par destination s'élèvent en 2023 à 4 249 milliers d'euros, en augmentation de 656 milliers d'euros par rapport à 2022. Elles se décomposent comme suit :

	2022	2023
<i>En milliers d'euros</i>		
Projets d'innovation médicale	1 649	2 978
Support des opérations MSF	752	161
Information et sensibilisation du public	814	850
Versements à d'autres organismes	377	260
Missions sociales	3 593	4 249

Les dépenses détaillées de missions sociales s'analysent comme suit :

	2022	2023
<i>En milliers d'euros</i>		
Projet 3D	226	217
Projet rééducation	0	158
Projet Antibio	1 016	2 276
Projet Test de Diagnostic Rapide	16	35
Fondation FIFHA	190	156
COVID-projet GOMA	25	15
COVID-alerte Niger	176	121
Projets d'innovation médicale	1 649	2 978
Support mission sociale	164	161
Charges de gestion immobilière (y compris dotations aux amortissements)	588	0
Support des opérations MSF	752	161
Information et sensibilisation du public	814	850

Les **projets d'innovation médicale** totalisent 2 978 milliers d'euros de dépenses, en croissance de 81% sur l'exercice clos au 31 décembre 2023.

- Le projet 3D utilise la technologie 3D pour améliorer l'accès aux prothèses dans nos contextes d'intervention. C'est un enjeu majeur pour que les personnes amputées puissent retrouver leur intégrité physique et leur autonomie. Cet outil particulièrement adapté au terrain est utilisé depuis 2017 par les équipes opérationnelles de MSF à Amman en Jordanie. En 2018, le projet 3D s'est étendu à la conception de masques compressifs du visage pour les grands brûlés, aujourd'hui intégrés à la prise en charge des patients brûlés dans les programmes de MSF à Amman, en Haïti et à Gaza (en standby à Gaza depuis le 7 octobre et le début du conflit). En 2023, les équipes de La Fondation MSF ont continué d'apporter du support technique et clinique à ces trois terrains et mis en place des solutions de suivi des patients yéménites et irakiens après leur sortie d'hospitalisation d'Amman.

- Le projet rééducation Task force : Initié fin 2022, afin de développer la rééducation au sein des programmes MSF, une enquête terrain a été réalisée. Elle a permis d'identifier les besoins potentiels et la volonté de certains projets MSF de développer cette pratique. 25 équipes projets MSF sur nos terrains avaient répondu et 23 exprimaient une volonté de développer différentes pratiques de rééducation notamment en pédiatrie, en santé de la femme et en brûlure.

Trois kinésithérapeutes spécialisés ont donc été recrutés au cours de l'année 2023 pour mener le développement d'activités de rééducation dans ces domaines.

- Le projet Antibio est une application smartphone gratuite qui aide le technicien de laboratoire à interpréter les résultats des antibiogrammes qui, originellement, nécessitent un expert en microbiologie. L'idée d'Antibio est d'assister l'analyse des antibiogrammes dans les pays où il n'y a pas d'accès à ces ressources hautement qualifiées. Elle va permettre l'implantation sur les terrains d'intervention de MSF et au-delà des projets de MSF de laboratoire de bactériologie de qualité même en l'absence d'un expert microbiologiste et dans des contextes difficiles. L'année 2023 a vu l'utilisation en routine de l'application Antibio dans tous les laboratoires MSF et son déploiement dans les laboratoires publics du ministère de la Santé au Mali.

Les dépenses d'**information et de sensibilisation du public** correspondent aux coûts du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) pour 850 milliers d'euros, principalement constitués de coûts salariaux.

Enfin les **versements à d'autres organismes**, soutiens financiers aux projets innovants se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	Entité bénéficiaire	2022	2023
Diatropix	Institut Pasteur Dakar	300	200
Antibio	AGA Khan University et Mahidol Oxford Tropical Medecine Research Unit	14	60
Essai clinique du vaccin fièvre jaune	Epicentre	52	0
Support au développement d'une application	Nezabutni United Ukraine	11	0
Versements à d'autres organismes		377	260

Les versements pour le projet Diatropix comprennent 200 milliers d'euros à l'institut Pasteur de Dakar au Sénégal pour le développement et la production de tests de diagnostics rapide pour la rougeole et la méningite.

Les versements pour le projet Antibio comprennent 33 milliers d'euros pour l'AGA Khan University de Nairobi au Kenya et 27 milliers d'euros pour le Mahidol Oxford tropical Medicine research Unit de Bangkok en Thaïlande où sont évalués les performances cliniques, dans 3 hôpitaux au Kenya et 3 hôpitaux au Laos, de la nouvelle version d'Antibio.

Détail des charges de recherche de fonds

On distingue les frais d'appel à la générosité du public, les frais de recherche des autres fonds privés et les charges liées à la recherche de subventions et concours publics (financements institutionnels).

Les dépenses de recherche de fonds s'élèvent en 2023 à 473 milliers d'euros contre 425 milliers d'euros en 2022.

Cette variation concerne principalement une hausse des charges de personnels.

Détail des charges de fonctionnement

Le fonctionnement comprend les activités de gestion générale de La Fondation dont les activités de back office du type comptabilité et gestion de personnel, mutualisées et facturées par l'Association MSF.

Le coût des services de fonctionnement s'élève en 2023 à 407 milliers d'euros contre 344 milliers d'euros en 2022. Ils représentent une part stable de 9% du total des emplois annuels.

Détail des reports en fonds dédiés de l'exercice

A la clôture de l'exercice 2023, aucun montant de fonds affectés collectés dans l'année et non encore utilisés n'a été constaté (voir 4.2 « Détail du passif » paragraphe « Fonds dédiés »).

6.4 Les produits par origine

	2022	2023
<i>En milliers d'euros</i>		
Dons manuels	2 437	2 468
Legs, donations et assurances-vie	9	252
Mécénat	101	411
Dons, legs et mécénat	2 547	3 130
Revenus locatifs des actifs issus de la générosité du public*	323	0
Produits financiers sur placements issus de la générosité du public**	11	18
Fonds privés collectés par sections MSF	0	250
Autres ressources	0	4
Autres produits liés à la générosité du public	334	271
Contributions financières sans contrepartie	1 039	1 959
Contributions financières avec contrepartie	0	0
Revenus locatifs des actifs non issus de la générosité du public***	76	0
Reprises de subventions virées au compte de résultat	1 229	0
Extinction des dettes liées à la donations immobilier à MSF Association et VNC de la donation ****	-5 714	0
Refacturations	386	29
Produits exceptionnels & produits divers	398	1
Autres produits non liés à la générosité du public	-3 625	30
Reprises provisions	1	1
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	505	269
Total produits par origine	800	5 661

*loyers perçus sur la location d'actifs dont la générosité du public a financé l'acquisition

**rémunération de la trésorerie constituée des ressources de générosité du public placées

***loyers perçus sur la location d'actifs dont l'acquisition n'a pas été financée par la générosité du public.

**** En application de l'article 437-7 du règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018, le résultat de la donation composé de la Valeur Net Comptable des immobilisations sortie et l'extinction de la dettes vis-à-vis d'MSF Association est présenté dans cette rubrique en net.

Les dons, mécénat et legs collectés sur l'année représentent 3 130 milliers d'euros en augmentation de 583 milliers d'euros par rapport à l'année 2022.

Les autres produits liés à la générosité du public s'élèvent à 271 milliers d'euros. Ils comprennent l'intégralité des produits financiers et les fonds privés collectés par MSF Allemagne pour 250 milliers d'euros pour le financement du projet Antibio.ogo.

Le total des produits lié à la générosité du public s'élève ainsi à 3 401 milliers d'euros.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 1 989 milliers d'euros. Il s'agit principalement de :

- 1 958 milliers d'euros de financement reçu de MSF Association pour le financement du projet Antibio.ogo
- 29 milliers d'euros de charges facturée, à l'euro l'euro, à MSF Association correspondant à des frais de personnel au titre de la contribution du personnel du CRASH à la mission sociales d'information et de sensibilisation de l'Association.

7. LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (EN K EUROS)

Le « nouveau » Compte d'Emploi des Ressources (CER) est présenté, conformément au nouveau règlement n°2018-06, en quatre parties :

- Ressources et emplois de la générosité du public de l'exercice ;
- Evolution du montant de la générosité du public non utilisée et libre d'affectation sur l'exercice ;
- Ressources et emplois de la générosité du public qui prennent la forme de contributions volontaires en nature ;
- Fonds dédiés liés à la générosité du public.

Le CER vient préciser l'utilisation de la générosité du public que le CROD a isolé dans la colonne « Dont générosité du public » du tableau des emplois et ressources de l'année.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	2 172	2 168	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par la Fondation	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	0 - Dons manuels	2 468	2 437
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	252	9
- Actions réalisées par la Fondation	1 912	1 805	- Mécénats	411	101
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	260	363	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	271	334
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	473	425			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	473	425			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	376	301			
TOTAL DES EMPLOIS	3 021	2 895	TOTAL DES RESSOURCES	3 402	2 881
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	30	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	161	201
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	541	157	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	3 563	3 082	TOTAL	3 563	3 082

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 143	2 185
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	541	157
(-) Remboursement d'avance sur financement d'immobilisations	0	-193
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	-6
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 684	2 143

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	121	118	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	0	0	Bénévolat	121	118
Réalisées à l'étranger	121	118	Prestations en nature	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	Dons en nature	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL	121	118	TOTAL	121	118

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	220	567
(-) Utilisation	161	377
(+) Report	0	30
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	59	220

Détail des produits dédiés et non dédiés

Conformément à l'article 432-9 du règlement n°2018-6, les produits de la générosité du public sont ci-après détaillés en fonction de la volonté du financeur de les dédier ou non à des projets définis.

Produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et produits non dédiés	EXERCICE 2023		
	Dédié	Non dédié	Total
- Dons manuels	75	2 393	2 468
- Donations et assurances-vie	0	252	252
- Mécénat	300	111	411
- Autres produits liés à la générosité du public	252	19	271
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	161	161
Générosité du public	627	2 936	3 563

Mode de financement des emplois et immobilisations et affectation des ressources collectées auprès du public

L'ensemble des ressources de la Fondation a vocation à financer l'ensemble de ses emplois et de ses investissements, dans la limite de la restriction posée par le Conseil d'Administration à compte du 1^{er} janvier 2016 selon laquelle, les ressources non affectées issues de la générosité du public ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Mérignac ni aucunes dépenses relatives à l'exploitation de ce site.

Néanmoins, certaines ressources financent prioritairement certains emplois.

Les affectations prioritaires de ressources sont régies par les cinq principes suivants entérinées par le Conseil d'Administration de la Fondation :

- Dans le respect de la volonté des donateurs, les ressources affectées sont intégralement allouées aux dépenses concernées (par exemple : dons dédiés à une thématique particulière).
- Chaque activité génératrice de ressources est financée par les ressources qu'elle génère, sauf affectation contraire par un tiers. Les ressources tirées du patrimoine immobilier sont, dans cette optique, affectées prioritairement au financement de la gestion de ce patrimoine et aux investissements afférents. Ceci concerne en particulier les revenus locatifs.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en priorité pour financer les activités liées aux missions sociales de manière générale et les subventions accordées à d'autres organismes en particulier.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en deuxième ordre de priorité pour le financement des investissements, puis pour le financement des frais de fonctionnement et de la recherche de fonds.

Utilisation de la générosité publique par catégorie d'emploi

Selon les principes décrits précédemment, en 2023, la Fondation MSF a utilisé 3 021 milliers d'euros de ressources de générosité du public sur l'exercice. Au 31 décembre 2023, le solde de ces ressources s'élève ainsi à 2 684 milliers d'euros.

La générosité du public finance en 2023 :

- Les emplois de mission sociale à hauteur de 51% pour 2 172 milliers d'euros :
 - o L'intégralité des activités du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (850 milliers d'euros),
 - o L'intégralité des dépenses des projets rééducation Task force et TDR (pour test de diagnostic rapide) pour un total de 393 milliers d'euros,
 - o 211 milliers d'euros du projet 3D,
 - o 266 milliers d'euros du projet Antibio, le reste étant financé par la contribution d'MSF Association et l'utilisation de fonds dédiés antérieurs,
 - o L'intégralité des dépenses du projet alerte COVID (136 milliers d'euros) dont 18 milliers d'euros d'utilisation de fonds dédiés antérieurs
 - o L'intégralité des dépenses de la fondation abritée FIFHA (155 milliers d'euros) dont 143 milliers d'euros d'utilisation de fonds dédiés antérieurs,
 - o L'intégralité des dépenses de support aux missions sociales (161 milliers d'euros).
- L'intégralité des emplois de recherche de fonds (473 milliers d'euros),
- 93% des frais de fonctionnement (407 milliers d'euros), le reste étant financé essentiellement par des produits de refacturation à l'Association MSF.